

FORMULAIRE DEMANDE
DE SUBVENTION POUR LES
SPORTIFS DE HAUT NIVEAU 2027

A renvoyer **UNIQUEMENT PAR COURRIER**
avant le 31 Janvier 2027.

Nom du Club :

Fédération :

INFORMATIONS IMPORTANTES

Eligibilité aux demandes de subventions aux fonctionnements SPORTIF DE HAUT NIVEAU

CONDITIONS GENERALES :

- L'association doit être domiciliée en Moselle et justifier d'au moins un an d'existence.
- Être une association loi 1908 (Droit Local Alsace Moselle), et être déclarée en préfecture

Le soutien concerne :

- Les sportifs en préparation olympique et paralympique 2028
- Les espoirs et sportifs de haut niveau internationaux
- Les sportifs de haute performance

Critères d'éligibilité

- Figurer sur la liste ministérielle du ministère en charge du sport sur la saison sportive en cours dans les catégorie : Espoirs, Collectif National, Relève, Séniors ou Elite.
- Etre licencié(e) en Moselle sur la saison en cours et la saison N-1
- Faire partie des athlètes formé(e)s en Moselle avec un ancrage Départemental
- Fréquenter une structure identifiée dans le Parcours d' Excellence Sportive de la Fédération et/ou être sélectionné en Equipe de France et/ou être sélectionné à un grand championnat (Championnat d'Europe ou du Monde)

L'athlète s'engage :

- **à faire mention régulièrement du partenariat avec le Département de la Moselle** sur tout support de communication et dans les rapports avec les médias ;
- **à être présent trois fois dans l'année sur des temps forts départementaux**, lors des cérémonies protocolaires, ou des événements organisés par le Département de la Moselle
- **à faire apparaître sur les tenues sportives (entraînement et compétition) l'origine mosellane de l'athlète en y apposant le logo transmis par la Collectivité** sauf si le port du logo est rendu impossible par suite d'une interdiction émanant de sa Fédération ;
- à communiquer le calendrier sportif et ses participations aux différents championnats
- à transmettre son budget prévisionnel et son bilan financier de sa saison sportive.

Ethique sportive et partenariats

Tout comportement contraire à l'éthique sportive est susceptible d'entraîner la suspension ou le retrait de l'aide attribuée. Les athlètes s'interdisent ainsi toute déclaration disproportionnée en matière d'arbitrage, toute brutalité excessive sur le terrain, et tout recours au dopage.

**En cas de manquement à ces engagements,
le Département se réserve le droit de minorer sa participation.**

DOSSIER A TRANSMETTRE AVANT LE 31 JANVIER 2027
(Tout dossier transmis hors délai sera automatiquement refusé)

Demande d'aide financière pour les sportifs de haut niveau

Nom de l'association :		
Code Postal :	Commune :	
Adresse du siège social : <i>cette adresse doit être identique à celle de l'avis de situation SIRENE (à joindre obligatoirement), également en cas de changement en cours non validé par le tribunal</i>		
☎ de l'association :		
Courriel association :		
☎ Président :	Courriel Président :	
Fédération d'affiliation :		
N° SIRET (Obligatoire) :		
Joindre un avis de situation SIRENE disponible sur le site INSEE : https://avis-situation-sirene.insee.fr		
Partie ci-dessous réservée au Département de la Moselle : ne pas remplir		
Tiers ASTRE :	Date instruction :	CP :
N° Dossier :		Proposition :
<i>A remplir par l'association uniquement en cas de 1^{ère} demande de subvention au Département de la Moselle</i> 1^{ère} inscription au tribunal le / / de N° <i>Pour une 1^{ère} demande de subvention, joindre une copie : des statuts de l'association, du récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance, de l'agrément ministériel, du numéro de SIRET et le rapport de la dernière Assemblée Générale</i>		
COMPOSITION DU BUREAU		
Fonction	NOM - Prénom	Adresse
Président		
Secrétaire		
Trésorier		
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
<u>COLLER ICI</u> Le relevé d'Identité Bancaire ou Postal ouvert AU NOM DE L'ASSOCIATION ET A L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL (IMPERATIF) <u>PIÈCE INDISPENSABLE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER</u> Tout changement de coordonnées bancaires après le dépôt du dossier doit être communiqué dans les meilleurs délais		

Coordonnées du sportif	
Nom	:
Prénom	:
Date de naissance	:
Lieu de naissance	:
Adresse	:
Commune	: Code postal :
Téléphone fixe	: Portable :
Email	:
Adresse de correspondance si différente du lieu d'habitation :	
Site internet/ réseaux sociaux (<i>facultatif</i>) :	
Coordonnées de l'entraîneur	
Nom	:
Prénom	:
Téléphone fixe	: Portable :
Email	:

Situation sportive	
Précédentes licences	
Saison	Club
2026/2027	
2025/2026	
2024/2025	
Le sportif est-il inscrit sur liste ministérielle des sportifs de haut niveau ou d'accès au haut niveau ? ☐ OUI ☐ NON Si OUI, dans quelle catégorie ?	
Elite	Validité du au
Senior	Validité du au
Collectifs Nationaux	Validité du au
Relève	Validité du au
Espoir	Validité du au
Reconversion	Validité du au
Elite	Validité du au
Structure actuelle d'entraînement	
INSEP	☐ Oui ☐ Non
Pôle ou structure labellisés	☐ Oui ☐ Non Si OUI, nom et adresse :
Club	☐ Oui ☐ Non Si OUI, nom club :

Nombre d'heures d'entraînement par semaine :		
Niveau actuel de compétition		
	(cochez)	Précisez votre meilleur résultat de la saison
Régional		
Inter Régional		
National		
International		
Niveau espéré à court terme (2 à 5 ans) :		

Saison	Catégorie	Compétition / Résultats
2025/2026		
2024/2025		
2023/2024		

Le sportif a-t-il déjà été sélectionné en Equipe de France ? ☐ Oui ☐ Non		
Saison	Catégorie	Compétition / Résultats
Principaux résultats sportifs obtenus en équipe de France		

	Cochez	Situation socio-professionneel actuelle du sportif		
Salarié		Profession :	Employeur :	Nature du contrat :
Travailleur indépendant		Profession : Lieu d'exercice :		
Sportif professionnel		Contrat en cours :		
Etudiant ou scolaire		Niveau d'étude : Etablissement fréquenté :	Diplôme préparé : Ville :	

Projet professionnel du sportif / objectifs à poursuivre à plus long terme :

Suivi médical : en tant que sportif de haut niveau,		
Bénéficiez-vous d'un suivi médical spécifique ?	☐ Oui	☐ Non
Bénéficiez-vous d'un suivi diététique ?	☐ Oui	☐ Non
Bénéficiez-vous d'un suivi psychologique ?	☐ Oui	☐ Non
Avez-vous subi un ou plusieurs contrôles anti-dopage ces 3 dernieres années ?	☐ Oui	☐ Non
Résultats du ou des contrôles :		
Avez-vous été blessé au cours des 2 dernières saisons ?	☐ Oui	☐ Non
Si oui, précisez :		
Le cas échéant veuillez préciser la periode d'inactivité sportive qui s'en est suivie :		

Fonctionnement et échéances à venir

Modalités actuelles de fonctionnement : entraînements, besoins de matériel ...
Les compétitions et stages prévus

.....

.....

.....

.....

.....

Principaux objectifs sportifs de la saison 2026/2027

1.
2.
3.

Projets sportifs à long terme : au delà de 2027 (compétitions internationales)

.....

.....

.....

.....

Rappel : dans le cadre d'une d'aide du Département de la Moselle au titre du haut niveau, l'athlète s'engage :

- à faire mention régulièrement du partenariat avec le Département de la Moselle sur tout support de communication et dans ses rapports avec les médias,
- à être présent trois fois dans l'année sur des temps forts départementaux, cérémonies protocolaires ou événements organisés par le Département de la Moselle
- à faire apparaître sur les tenues sportives (*entraînement et compétition*) l'origine mosellane de l'athlète en y apposant le logo transmis par la Collectivité sauf si le port du logo est rendu impossible par suite d'une interdiction émanant de sa Fédération,
- à communiquer le calendrier sportif et ses participations aux différents championnats,
- à transmettre son budget prévisionnel (*ci-dessous*) et son bilan financier de sa saison sportive.

Le dossier doit être adressé, par COURRIER POSTAL exclusivement, en un exemplaire, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Département de la Moselle
Hôtel du Département de la Moselle
Direction des Sports, Jeunesse et Culture
1 rue du Pont Moreau - CS 11096
57036 METZ Cedex

A renvoyer avant le 31 janvier 2027

BUDGET PREVISIONNEL

Charges	
	Montant en €
Matériel (précisez)	
Frais administratifs	
Frais de licence	
Autres (précisez)	
Frais de compétition	
Déplacements	
Billets d'avion	
Billets de train	
Autres (précisez)	
Hébergement	
Restauration	
Inscriptions	
Autres (précisez)	
Frais d'entraînements	
Déplacements	
Entraîneur individuel	
Abonnement salle de sport	
Equipements sportifs	
Autres (précisez)	
Frais d'internat ou de demi-pension en structure	
Frais de stages sportifs (précisez)	
Frais médicaux	
Consultations médicales	
Thérapie	
Autres (précisez)	
Vie courante	
Frais de logement	
Autres (précisez)	
Frais de nutrition	
Total des charges	

Produits	
	Montant en €
Subventions et aides	
Fédération	
Aides directes	
Aides indirectes (transports, stages)	
Commune	
Aides directes	
Aides indirectes (transports, stages)	
Département	
Aides directes	
Aides indirectes (transports, stages)	
Région Grand-Est	
Aides directes	
Aides indirectes (transports, stages)	
Aides sociales (CAF - Allocation - etc)	
Aides directes	
Aides indirectes (transports, stages)	
Partenaires privés (précisez)	
Total des produits	
Avantages en nature	
Prêt de matériel (précisez)	

Montant de l'aide sollicitée auprès du
Département de la Moselle



ACCORD DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

Représentant légal de (*Nom + Prenom du sportif*) :

Consens à sa demande d'aide pour sportif de haut-niveau

Je suis informé(e) que cette aide s'inscrit dans le cadre de la « Politique Départementale Moselle Sport » dont les finalités sont :

- Le soutien financier aux athlètes
- L'instruction de leur demande de subvention
- Le cas échéant, le versement de la subvention

Je suis informé(e) qu'en cas d'éligibilité du mineur à l'octroi d'une aide financière du Département de la Moselle, le mineur devra respecter les conditions énumérées en page 2 du présent formulaire.

Fait à le

Signature (précédée de la mention **Lu et approuvé**) :

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Conformément au décret du 31/12/2021

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association représentée par
s'engage à respecter les engagements suivants :

Engagement n°1 : Respecter les lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Le Le Président /La Présidente Nom et Signature

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Direction des Sports, Jeunesse et Culture

Initiales Instructeur :

Cadre à remplir par l'association

Nom et adresse de l'association :

Metz, le

ACCUSE DE RECEPTION

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de subvention pour l'année 2027 au titre de la demande d'aide financière pour **sportif de haut niveau individuel**.

Ce dossier concerne l'athlète (*noter son nom*) :

- ☐ Votre dossier est **complet** : il est en cours d'instruction. Il sera présenté à la Commission Permanente du Conseil Départemental à venir, **pour décision entre mai et juillet 2027**
- ☐ Votre dossier est **incomplet**. Les pièces manquantes suivantes sont obligatoires
- ☐ Le budget prévisionnel de la saison 2026/2027
 - ☐ Relevé d'Identité Bancaire du club d'appartenance ou athlète
 - ☐ Dossier de présentation complété
 - ☐ Contrat d'engagement républicain

***Votre demande est mise en attente dans l'attente de la réception de ces documents.
Nous vous invitons à nous les transmettre dans les meilleurs délais.***

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Générale Adjointe
des Sports, Jeunesse et Culture

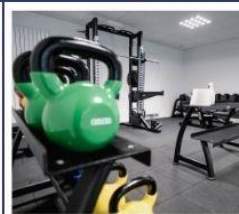
Françoise BATAILLON DAL-ZUFFO



Un site dédié aux sports, aux réunions et formations.

Nos équipements sportifs:

- Salle de musculation / fitness ;
- Gymnase ;
- Terrain de Beach Volley ;
- Espace Street Workout ;
- Piste de Sprint.



Nos salles de réunions:

- Salles modulables ;
- Utilisables pour tout type de formations ou réunions ;
- Ecran numérique avec caméras rotatives : appels vidéo à distance, service Chromecast...

Notre hébergement:

- 36 chambres, dont 9 PMR ;
- Chambres avec 1, 2 ou 3 couchages ;
- 59 lits au total ;
- Moderne, construit en 2023 ;
- Environnement calme.



Notre offre restauration:

- 4 Salles de restauration ;
- Toutes accessibles PMR ;
- Repas servis sous la forme de SELF ou à table selon le devis.



Nos espaces détente:

- Sauna ;
- Hammam ;
- Bain froid ;
- Salle de repos ;
- 2 salles de soins.



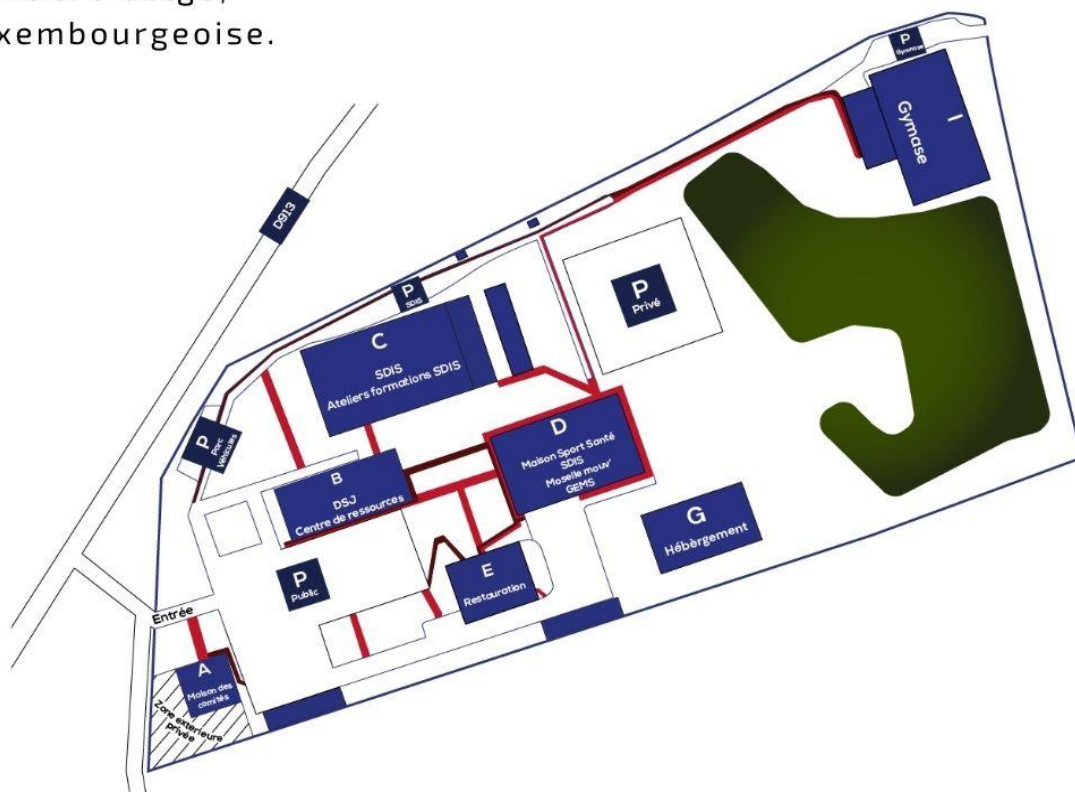
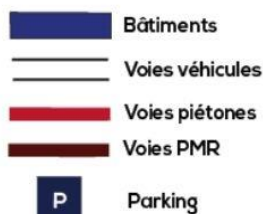
Academos est un lieu incontournable pour les athlètes, associations et organisateurs d'événements.



2 rue de la Plénière 57420 Verny

Un site accessible:

- Situé à Verny, le site s'étend sur un terrain de 4,5 hectares ;
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Places de parking disponibles ;
- A 10 minutes de la gare TGV Lorraine (1h 17 pour Paris) ;
- Proche de la frontière belge, allemande et luxembourgeoise.



Ils ont choisi Academos :

- Fédération brésilienne de Volley-Ball ;
- Fédération française Handisport ;
- Ligue du Grand Est d'Escrime ;
- Ligue du Grand Est de Football ;
- Athlélor (Athlétisme) ;
- Mais aussi : Decathlon, Nittachowa, Faculté de droit de Nancy, etc.

Contactez nous et venez visiter Academos :

Maxime Venner

Chargé de Développement et de Promotion

✉ maxime.venner@moselle.fr

☎ 06.37.58.37.72

Christophe Guth

Chargé de Réservation

✉ christophe.guth@moselle.fr

☎ 06.82.17.87.27

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique sécurisé par le Département de la Moselle, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention de fonctionnement, et dont les finalités sont :

- Soutien financier aux associations dans le cadre de la Politique sportive départementale Moselle Sport
- Attribution de subventions
- Instruction des demandes de subventions
- Versement des subventions.

Ce traitement est basé sur une mission d'intérêt public, la Politique départementale Moselle Sport, et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : délibération de l'Assemblée Départementale (rapport Budget Primitif voté chaque début d'exercice).

Ces informations seront utilisées uniquement par les services instructeurs du Département de la Moselle, responsable de traitement. Les données enregistrées sont celles des formulaires liés à votre demande de subvention et de labellisation, ainsi que les informations que vous aurez librement fournies. Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entrainera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les données et catégories de données collectées sont : état civil (nom et prénom), adresse postale et numéros de téléphone du Président, du Trésorier et du Secrétaire de l'association.

Les données enregistrées sont conservées durant 10 ans pour les dossiers retenus, 2 ans pour les dossiers écartés. A l'issue de cette période, les données seront détruites conformément aux règles d'archivage en vigueur.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative : l'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel du département - M. le Délégué à la protection des données - 1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ Cedex 1 ou par mail à l'adresse : **dpo@moselle.fr**

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex) : **www.cnil.fr**